

Jambes, le 18 mai 2020

CABINET DE LA VICE-PRÉSIDENTE
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

Circulaire à l'attention des Opérateurs du Transport Médico-Sanitaire non Urgent (TMS)

**Objet : Mesures de déconfinement progressif pour l'ensemble des services
agrés par l'AVIQ à la date du 18 mai.**

Madame, Monsieur,

Les décisions du Conseil national de Sécurité adoptées le 24 avril 2020 concernent les activités de la vie sociale et économique et, en partie, font référence aux décisions en matière de santé adoptées dans le cadre de divers groupes de travail. Elles doivent donc faire l'objet d'une interprétation pour leur application dans les matières relevant des compétences de l'AVIQ.

Les informations suivantes sont destinées à préciser les modalités de la reprise des activités des services, conformément à la Stratégie de déconfinement et aux mesures définies par le Conseil National de Sécurité (CNS).

Comme vous le savez, les mesures de déconfinement doivent se monitorer jour après jour. Elles sont **évolutives** et sont définies sous réserve des décisions futures du CNS. Toute modification dans ces modalités vous sera communiquée dans les meilleurs délais. Pour informations complémentaires à ce sujet, vous êtes invités à consulter le site <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/>

Le déconfinement a débuté donc progressivement pour l'ensemble des services depuis ce 18 mai.

Selon les décisions du Conseil national de Sécurité du 24 avril 2020, les règles suivantes restent d'application :

- 1° La limitation des contacts entre les personnes
- 2° Le respect des distances de sécurité
- 3° Les bons réflexes en matière d'hygiène, appelés aussi « gestes-barrières ».

La reprise des activités se fera nécessairement de manière souple et progressive, compte-tenu des contraintes sanitaires, matérielles, organisationnelles et environnementales en accord avec les recommandations du Conseil National de Sécurité.

Les recommandations en matière d'hygiène continuent à s'appliquer. Vous trouverez les informations utiles sur le site <https://www.info-coronavirus.be/fr/> ou dans le guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail (<http://www.cnt-nar.be/DOSSIERS/Covid-19/Generieke-gids-FR.pdf>) qui reprend diverses recommandations pour la reprise des activités dans les meilleures conditions.

Sciensano publie régulièrement des procédures à l'attention de tous les professionnels ; celles-ci sont susceptibles d'être changées régulièrement selon l'évolution de l'épidémie, des nouvelles connaissances scientifiques et les moyens disponibles. Les lignes directrices reprises dans ces procédures doivent être mises en œuvre autant que faire se peut en fonction des contraintes locales. Elles sont accessibles via le lien <https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-procedures>.

Celle concernant le TMS sont accessibles via ces deux liens :
https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_affiche_ambulanciers_FR.pdf

https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_ambulanciers_FR.pdf

Consciente à la fois de la complexité et de la spécificité de votre secteur, j'ai demandé aux agents de l'AViQ, l'élaboration d'une Foire aux Questions (**FAQ**) propre à vos missions. Elle sera disponible sur le site de l'AViQ, nourrie régulièrement, notamment, par les questions reçues par les opérateurs du TMS et l'évolution du contexte pandémique. Ainsi, si les recommandations de Sciensano ne répondent pas à vos incertitudes, celles-ci pourront être abordées, dans les limites du possible, à travers cette FAQ.

Si besoin est, je souhaite vous rappeler que les informations concernant le COVID-19 et notamment les règles d'hygiène à l'attention de vos bénéficiaires sont disponibles en langage simplifié et en traduction en langue des signes via le lien suivant : <https://www.info-coronavirus.be/en/translation/>.

Les directions et les agents de l'AViQ se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Sachant pouvoir compter sur votre totale implication face à la situation complexe que vous gérez, de manière professionnelle et humaine, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma plus grande considération.



Christie MORREALE